

Département du Bas-Rhin

~~~~~

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

~~~~~

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 septembre 2023

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 42 + 12 Pouvoirs
suppléant : 1

Secrétaire de séance : Mme E. SCHLEWITZ

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mmes A. CHABERT, L. MEHL, MM. M. MEYER, D. ETTER, M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, E. SCHLEWITZ, MM. L. STEINMETZ, G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, P. GANGLOFF, A. DANNER, R. SCHMITT, Mme A. LEIPP, MM. J.M. HOERTH, H. STEGNER, T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.L. RINIE, Mme H. SCHMITT - Suppléante -, MM. M. KRAPPENBAUER, A. SPAEDIG, J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, MM. C. DORSCHNER, J.M. REICHHART.

EXCUSES : MM. F. STAATH - Pouvoir à M. S. FATH -, B. SCHAFF, F. ENSMINGER - Pouvoir à M. E. WAGNER -, Mme C. KISTER, MM. G. REUTENAUER - Pouvoir à M. D. FOLLENIUS -, J.-M. FISCHBACH, Mmes C. MUNSCH - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, S. FISCHBACH - Pouvoir à M. L. STEINMETZ -, MM. J.-M. KRENER - Pouvoir à Mme E. BECK -, D. BURRUS - Pouvoir à Mme A. LEIPP -, Mme C. DURRMEYER-ROESS - Pouvoir à M. H. STEGNER -, MM. D. HOLZSCHERER - Pouvoir à M. R. LETSCHER -, B. KRIEGER, Mme F. BOURJAT, M. Y. RUDIO - Pouvoir à M. C. EICHWALD -, Mmes C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. J.M. REICHHART -, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -.

Délibération n°13B : Vente d'un terrain dans le PIA d'Ingwiller

Rapporteur : M. A. DANNER

Vu le Permis d'Aménager n°067 222 22 R0001 délivré par le Maire d'Ingwiller le 25 mai 2022,

Vu la délibération n°11 du Conseil communautaire du 19 mai 2022 fixant à 3 950 € hors taxe / are le prix de vente des terrains de l'extension du Parc Intercommunal d'Activité d'Ingwiller,

Vu la délibération n°9 du Conseil communautaire du 26 janvier 2023 fixant la TVA sur marge des terrains de l'extension du Parc Intercommunal d'Activité d'Ingwiller à 717,35 € / are pour un taux de TVA de 20 %,

Vu l'intérêt manifesté par la SCI SME pour une parcelle de 24 ares du Parc Intercommunal d'Activité d'Ingwiller,

Vu le projet de contrat de crédit-bail entre la SCI SME et la société de Crédit-Bail Immobilier CRÉDIT MUTUEL REAL ESTATE LEASE,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

*** de VENDRE**, dans le P.I.A. d'Ingwiller, à la société de Crédit-Bail Immobilier CRÉDIT MUTUEL REAL ESTATE LEASE un terrain de 24 ares au prix de 3 950 € H.T. / are (4 667,35 € TVA sur marge comprise / are) soit **94 800 € H.T** (112 016,40 € TVA sur marge comprise) ;

*** de CONDITIONNER** la vente de ce terrain à la conclusion d'un contrat de crédit-bail entre CRÉDIT MUTUEL REAL ESTATE LEASE et la SCI SME pour un bien immobilier à usage d'activité ;

*** de PRECISER** qu'à ce prix de vente se rajoutera l'ensemble des frais de géomètre (procès-verbal de division parcellaire, procès-verbal d'arpentage, abornement, utilisation du Livre foncier informatique, publication au portail Géofoncier) avancés par la Communauté de Communes ;

*** de CHARGER** le notaire choisi par l'acquéreur du règlement de la vente ;

*** d'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que tout document afférent à cette vente.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Elisabeth SCHLEWITZ
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président